

***PROVINCE DE NAMUR***



***VILLE DE  
ROCHEFORT***

**RAPPORT SUR LA POLITIQUE  
GENERALE ET FINANCIERE DE LA  
COMMUNE 2008**

## **NOTE DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE – BUDGET 2008**

### ***UNE COMMUNE EN MOUVEMENT***

---

La Commune, c'est ce pays en miniature au service de la population, riche de tous les projets qu'elle développe, attentive à créer la plus belle des osmose avec les citoyens, sensible à bien les informer et responsable de la qualité de vie, propriétaire d'infrastructures de délasserment, employeur d'animateurs en tous genres, développeur d'initiatives audacieuses et ambitieuses.

La Commune, c'est aussi ce village des temps modernes qui continue à porter tous les symboles de la vie en société.

Le travail à accomplir par les autorités communales revêt une importance essentielle afin de contribuer au bien-être de la population au sens large et à l'épanouissement de chacune et de chacun.

Audace, enthousiasme, optimisme et détermination, solidarité, créativité, voilà des valeurs qui nous guident.

**L'autonomie communale a toujours pris des accents particuliers à Rochefort.**

Les **spécificités de Rochefort** doivent être prises en compte dans toute tentative d'analyse.

En effet, les caractéristiques démographiques, socioéconomiques, environnementales, historiques, etc. influent de manière positive ou négative, tantôt sur les recettes, tantôt sur les dépenses et le plus souvent sur les deux.

A titre indicatif, on peut mentionner les **particularités suivantes** pour notre Ville influençant tant les dépenses que les recettes rendant les comparaisons entre communes hasardeuses et parfois périlleuses:

- la gestion de la distribution d'eau sur une grande partie de son territoire ;
- la concession d'un abattoir public ;
- l'existence d'une régie ;
- l'ouverture d'une nouvelle maison de repos ;
- le ramassage des déchets ménagers par les services de la Ville ;
- la participation à une opération de SALE & LEASE BACK avec un grand service public qu'est la POSTE ;
- ...

Les spécificités de notre Ville ont un effet non négligeable voire majeur sur les activités communales en termes de moyens mais également en termes financiers puisque le niveau de dépenses ordinaires est en moyenne à ROCHEFORT 1.485 € par habitant, le cluster socioéconomique 1.191 € par habitant et communes wallonnes 1.061 € par habitant, **soit un taux d'activité communale de l'ordre de 30 % supérieur à la moyenne du Cluster et 40 % supérieur des communes wallonnes.**

Les deux piliers du projet politique arrêté par le Collège à savoir la croissance de l'emploi et une offre plus importante en logement et en possibilité de construction montrent leurs effets bénéfiques au travers de l'évolution des budgets. Pour rappel, un budget est un acte politique qu'il convient de placer dans une perspective pluriannuelle.

La **croissance de la population** pour un même équipement public et **la diminution du nombre de demandeurs d'emploi** qui ont trouvé sur place la possibilité d'accroître les revenus de leurs familles permettent d'élargir les recettes communales et ainsi les capacités d'initiatives nouvelles et ce, sans toucher à la fiscalité.

Les axes de notre projet politique ont été détaillés dans le plan stratégique 2007-2012. Un budget concrétise annuellement ces options.

---

## **Budget extraordinaire :**

- les investissements consentis dans le secteur du logement représentent 21 % du total des investissements programmés ; l'engouement pour notre Ville et ses divers villages est indéniable.
  - les investissements réducteurs de la consommation énergétique représenteront 3,2 % du montant total du budget extraordinaire (remplacement de châssis de fenêtre, opération UREBA, opération EPURE de remplacement des éclairages vétustes, ...).
  - Les secteurs culture, sport, loisirs, bibliothèque, bénéficieront de 15 % des investissements programmés, répartis sur différentes sections de l'entité, dans différentes disciplines ou activités culturelles ;
  - A l'issue de l'actualisation du PCDR, des actions seront concrétisées dès 2008, après approbation par la CRAT et la Région wallonne (première convention) ;
  - La première phase de Rénovation Urbaine sera lancée, les premières expropriations étant en cours ;
  - Les projets repris au budget extraordinaire sont détaillés dans le rapport qui résume l'ensemble des opérations.
-

## Budget ordinaire :

1. Il est marqué tant en dépenses qu'en recettes par une évolution défavorable à charge des citoyens à la suite de **décisions majeures prises par la Région :**

- a. Déchets ménagers : la contribution communale dans le fonctionnement de la décharge de HAPPE passe de 149.000 € à 226.000 € immédiatement répercutée via la taxe déchets auprès des citoyens selon le principe de couverture des dépenses par les recettes
- b. Nouvelle augmentation de la redevance d'assainissement (CVA) ajoutée au prix unitaire de l'eau de distribution décidée par la Région dans le cadre du financement SPGE : plus 213.000 €.

Grossomodo, ces croissances des dépenses reportées sur les ménages représentent plus ou moins 85 € par an

En outre, la Ville doit supporter financièrement des choix opérés par ailleurs et qui nous sont imposés par d'autres niveaux de pouvoir. Dans son dernier '**Mouvement communal** », l'Union des Villes et Communes de Wallonie inventorie les 22 charges financières et administratives imposées aux communes qui à court terme pourraient les « étrangler » si aucun financement complémentaire n'est opéré en leur faveur.

La recette du Fonds des Communes est particulièrement faible pour notre Ville en comparaison tant du Cluster que des communes de même taille que la nôtre. Et pourtant, nos missions sont les mêmes à charges identiques. La réforme du Fonds des communes ne « pourrait être » que favorable à notre Ville.

## 2. Les principaux axes de l'action :

Les principaux axes de notre action politique visent des domaines tels que :

- le bien-être de notre population par le biais d'une administration de qualité tournée vers le citoyen ;
- l'aide aux actions bénévoles ;
- le logement puisque la Ville poursuivra l'équipement de lotissements communaux, la lutte contre les logements inoccupés, mettra en œuvre la rénovation urbaine de Jemelle, lancera l'aménagement des ZACC (zones d'aménagement communaux concertés) ;

- le développement économique et l'emploi par le soutien apporté à l'économie locale, aux investisseurs locaux, régionaux, belges ou étrangers ;
- l'eau : une richesse à préserver ;
- l'énergie notamment par la recherche permanente d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable ;
- le maintien d'une haute qualité de vie au sein de notre Ville (aménagement du Centre de Ville et de nos villages, maintien des écoles de proximité, amélioration de salles, petites infrastructures sociales, sportives ou récréatives de quartier, etc....) ; mais également faire aboutir les dossiers non réalisés à cause de la lourdeur voire de l'opposition administrative et de difficultés diverses.

Deux investissements majeurs seront pleinement opérationnels dès 2008 à savoir :

**a. La Maison de repos.**

Le Conseil d'Administration et la commission technique accompagnant le conseil d'administration du Chapitre XII, Résidence PREHYR, se sont réunis à un rythme soutenu afin de préparer l'ouverture de la Maison de repos sous le contrôle et la direction de l'association Chapitre XII.

La tâche est complexe et le travail important. Nous ne doutons pas que grâce aux efforts conjugués des uns et des autres, cette maison de repos sera un projet de vie pour les nombreux aînés souhaitant y couler des jours heureux, proches de leur cadre de vie habituel.

**b. Camping communal de Rochefort - Rue du Hableau.**

Dans le cadre des Assises du Tourisme de 1994, l'insuffisance de l'offre d'emplacements de camping de qualité avait été soulignée.

Ce projet est terminé. Dès la saison 2008, l'infrastructure sera pleinement opérationnelle, permettant à côté de la centaine d'emplacements pour camping résidentiel d'accueillir sur près de 200 emplacements des campeurs de passage, des mobilhomes qui y trouveront également une infrastructure de passage de qualité. Le simple constat du nombre de consultations du site internet du camping laisse croire en son succès futur.

**c. Economie**

L'accroissement progressif du nombre de nouvelles implantations dans le PAE, soit pour assurer le développement d'entreprises existantes soit pour accueillir de nouvelles entreprises démontre la vitalité économique.

Ce développement illustre la dynamique insufflée par les acteurs économiques dont les piliers essentiels sont les entrepreneurs et leur personnel. La Ville apporte son

aide, son soutien, ses conseils à celles et ceux qui ont des projets via l'ADL, le BEP, ... !

D'autres investissements importants sont programmés :

- a. Installation du CTL SNCB en gare de Jemelle qui devrait, selon la direction d'Infrabel, accueillir dès fin 2009 près de 160 employés, ouvriers, cadres sur le site de la Gare ;
- b. Activités Télécom et nouvelles technologies sur le site de Lessive :  
Après la vente par Belgacom de ces activités de transfert de données par satellite à la société indienne ERG, il apparaît qu'un important programme d'activités y soit prévu à partir des antennes satellites existantes afin de diffuser vers l'Asie ou en provenance d'Asie des signaux TV, téléphoniques et autres données.

## L'EQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCIER

Nous voulons rendre le maximum de choses possible tout en restant prudents dans la gestion financière.

L'utilisation parcimonieuse des moyens constitue le frein majeur à toutes les initiatives que nous voudrions initier pour poursuivre ou renforcer.

L'élaboration du budget 2008 repose sur plusieurs principes :

1. Initiatives d'actions dans divers domaines pour répondre aux besoins exprimés en fonction des priorités et des urgences qui se dégagent ;
2. Maintien de la fiscalité si ce n'est la répercussion obligatoire des coûts imposés par la Région wallonne en matière de déchets et d'eau.

Le Collège veut ainsi épargner aux citoyens et aux familles des augmentations de charge au moment où de plus en plus, elles font face au surenchérissement de la vie (énergie, alimentation, logement, ...)

3. Stabilisation de la charge de la dette ; Le solde net de la dette communale voit sa part diminuée dans les dépenses ordinaires ;
4. Recherche de l'équilibre budgétaire à l'exercice propre (le déficit à l'exercice qui a été de l'ordre de 500.000 € entre 2002 et 2006 est ramené à 221.000 € avec la perspective de le rétablir en boni dans un proche avenir. Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le déficit à l'exercice propre décroît nettement en-dessous du tiers boni ;
5. Le boni présumé au 31.12.2007 reste à un niveau élevé (1.498.000 € : le plus élevé de l'ensemble des communes de l'arrondissement de Dinant).  
N.B. : Le boni comptable est à un niveau élevé et constitue une réserve face aux incertitudes ;
6. Poursuite de l'accomplissement de services à la population par l'Administration communale en toute autonomie :
  - Collecte des déchets
  - Distribution d'eau
  - Etc.,

Nous sommes convaincus de l'intérêt de la plus grande proximité et donc de la plus grande qualité et souplesse du service rendu à un coût moindre par les services communaux (Le prix de vente de l'eau demandé par le Collège est moins élevé de 0,2 €/m<sup>3</sup> par exemple) ;



7. Recherche de l'équilibre des investissements entre secteurs d'activités, entre associations, entre centre et villages, ... ;
8. Les options et les choix d'investissements et d'actions récemment menés accroissent les recettes de la Ville ; il faut poursuivre dans cette voie.

## LES DEFIS - LES SUCCES

Tous les niveaux de pouvoir qui nous aident, qui nous contrôlent, qui nous observent, qui nous demandent de concrétiser leurs projets sur le terrain parce que nous sommes un port de proximité proche, nous étouffent. Ils sont atteints d'inflation administrative qui nous écrase sous le poids de la complexité.

Rien ne nous est épargné et la simple évocation dans la bouche des décideurs de la simplification administrative nous laisse craindre le pire, la simplification se résumant généralement à un transfert des charges vers la Commune.

Des exemples récents en décourageraient plus d'un. Concrètement, nous ne mesurons pas cette simplification, bien loin de là.

Notre détermination, notre optimisme, notre volonté d'aller de l'avant nous aident à balayer tous ces obstacles et à piocher ardemment pour tracer un large sillon dans lequel nous voulons inscrire la Ville de ROCHEFORT.

La Commune est l'armature de la vie locale. Nous, décideurs communaux écoutons, fédérons, animons et structurons les acteurs. Par nos choix, nous voulons donner encore plus d'épaisseur et de supplément d'âme à la vie locale.

Nous mesurons plusieurs succès. Ainsi, des évaluations d'organismes extérieurs ont classé notre Ville dans le top 10 dans un certain nombre de domaines :

- **ENERGIE** : premier prix **Award Energy Municipality**
- **PROPRETE** : Rochefort, classée **3<sup>ème</sup>** ex-æquo en termes de propreté malgré les efforts importants qu'il reste encore à faire ;
- **TOURISME** : un important organisme de tourisme hollandais a classé Rochefort dans le top des destinations belges à partir de 22 critères
- **NOUVELLES TECHNOLOGIES** : L'Agence **Wallonne des Technologies** a classé Rochefort, **10<sup>ème</sup>** commune sur 262 en Région wallonne pour la qualité de son site internet, la qualité du contenu et des informations diffusées.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions le personnel pour son travail, sa réflexion, ses conseils, ses suggestions, son engagement à servir l'intérêt général.

La gestion budgétaire, comptable et financière est une tâche harassante et souvent ingrate. Je remercie particulièrement les services financiers, recette, patrimoine et tous les autres qui sous l'égide de l'Echevine des finances effectuent un travail d'une complexité grandissante pour assurer la gestion rigoureuse des recettes et dépenses communales.

Les agents sont à la fois, témoins, acteurs, moteurs et courroies de transmission de notre démarche. Ils participent à notre action, ils savent combien celle-ci est complexe. Le quotidien de la vie communale est riche de ces bonnes et moins bonnes nouvelles, des succès et des épreuves.

Le chemin des décideurs communaux est parsemé de nombreuses embûches, telles que la complexité administrative, les lenteurs diverses, le manque de moyens budgétaires, l'empressement du citoyen, les contestations des uns contre les projets des autres, les moyens financiers nécessairement limités.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre à notre souci constant de servir l'intérêt général avec notre conviction, notre ardeur au travail et avec notre talent, avec nos divergences aussi mais toujours soucieux de servir l'intérêt du plus grand nombre.

**Au nom du Collège communal,**

**François BELLOT,**  
Député-Bourgmestre.